

**Liste Besançon Par Passion, conduite par Jean-Louis FOUSSERET**  
*Au Collectif pour le cadre de vie à Besançon.*

*Madame, Monsieur,*

*Vous trouverez ci-dessous les réponses de la liste Besançon par passion conduite par Jean-Louis FOUSSERET aux questions que vous avez adressées aux têtes de liste aux élections municipales de Besançon.*

**I Questions communes :**

1 - Aujourd'hui les projections concernant l'évolution de la population et la demande de logements à Besançon paraissent largement surestimées. La demande soutenue qui a pu être observée pendant une dizaine d'années n'est pas due à un mouvement de fond résultant de la croissance de l'activité économique, mais au phénomène conjoncturel de réduction de la taille moyenne des ménages. Peut-on encore soutenir aujourd'hui l'idée que la demande de logements à Besançon va se maintenir au niveau envisagé par le PLU ?

*Les projections « paraissent » surestimées ?*

*Non, nous faisons confiance aux spécialistes de l'INSEE, d'ailleurs récemment confortées et renforcées par une analyse très récente des besoins en logements dans toute la France. Elles sont également confirmées par l'AUDAB. Tous les indicateurs et mesures dont nous disposons confirment par ailleurs que les besoins en logements à Besançon resteront très soutenus.*

*Les constats et prévisions de l'INSEE sont bien les suivantes : alors qu'en 1968, il fallait 315 logements pour 1 000 habitants, et 470 aujourd'hui, il en faudra 540 en 2020. Nous confirmons ces données qui sont des moyennes.*

*Ceux qui les contestent, invoquent à tort, le nombre de personnes par ménage et se livrent à des divisions hasardeuses.*

*Ces deux séries de chiffres ne peuvent pas être mises en relation pour contester l'ampleur des besoins. On ne peut donc utiliser le nombre de personnes par ménage pour contester le nombre de logements nécessaire pour 1 000 habitants.*

*Il suffit de citer une note conjointe de l'INSEE et de la Région Franche Comté relative à la « Population et ménages à l'horizon 2020 en Franche Comté ». Selon l'INSEE, le nombre de ménages (donc de logements) habitant Besançon et ses alentours, augmenterait de 11,6% de 2005 à 2020. Cette hausse s'explique par des facteurs démographiques (vieillesse de la population notamment nécessitant la création de logements adaptés) et par une évolution des comportements sociaux (séparations, recomposition des familles, cohabitation et décohabitation ... ). Le nombre de ménages à une personne va augmenter très fortement.*

*A ces chiffres, il convient d'ajouter le nécessaire renouvellement du parc de logements qui est vieillissant dans de nombreux quartiers bisontins.*

*De plus, de nombreux emplois seront créés dans les nouvelles zones d'activités (Hauts de Chazal, Témis, Portes de Vesoul ...), générant de nouveaux logements.*

*Le nombre, la qualité, le prix des logements est d'ailleurs un élément déterminant dans l'installation ou le développement des entreprises.*

*Le PLU est un outil de déclinaison territoriale du Programme Local de l'Habitat élaboré qui est la politique habitat intercommunale. LE PLU ne peut pas légalement remettre en cause et contrevenir aux dispositions et aux objectifs du PLH. Ainsi, la production de logements préconisée par le PLH sur le Grand Besançon est de 1000 unités. Ces préconisations tiennent compte des évolutions mentionnées ci-dessus.*

2.- Les mesures concrètes (règles d'urbanisme) adoptées dans le cadre du PLU sont en contradiction avec les grands principes énoncés dans le PADD et le rapport de présentation, (des quartiers où il fait bon vivre)

En avez-vous pris conscience ?

*Cette affirmation est une appréciation subjective et une contrevérité. Les bisontins ne la partagent pas. Sinon comment expliquer que sur les 22 792 parcelles de la commune, il n'y a eu que 472 observations (2%) dont toutes n'étaient pas négatives et dont 120 demandes d'ouverture à la construction. Seulement 12 recours gracieux et 5 recours contentieux suite au rejet de recours gracieux (chiffres définitifs).*

*L'information et la concertation ont pourtant été beaucoup plus développées que ce que nous imposait la loi. Tous les bisontins ont été informés par des dépliants dans leur boîte à lettre, à deux reprises. Sans compter les expositions et les nombreuses réunions publiques dans tous les quartiers. Au final on ne compte que 5 recours contentieux !*

*La qualité de vie d'un quartier ne se mesure pas seulement à la hauteur des bâtiments et au nombre d'hectares de verdure. Elle repose également sur la diversité du cadre de vie, sur la qualité des espaces publics, sur l'accessibilité à un logement décent et abordable, sur l'accès aux services et équipements...*

*La commission d'enquête a d'ailleurs souligné la cohérence du PLU et son respect de l'optique de la loi SRU qui l'a institué.*

*Citons simplement deux extraits du rapport de la commission d'enquête : « Nous considérons que le plan local d'urbanisme analysé dans sa globalité, répond aux attentes générales et ne présente aucun vice rédhibitoire » (page 215).*

*Et de préciser : « Nous ne doutons pas que la mise en œuvre du projet de Plan Local d'Urbanisme maintienne le caractère de ville verte, de recentrer les espaces à urbaniser, de procurer un développement maîtrisé et de maintenir,*

*sinon d'améliorer, le cadre et la qualité de vie des habitants dans l'esprit des textes régissant l'urbanisme ».*

*Enfin, lors du débat en Conseil Municipal, aucun élu n'a relevé une telle contradiction entre le PADD et le règlement du PLU. Celui-ci a d'ailleurs été adopté par plusieurs membres de l'opposition municipale.*

Quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre afin de mettre en adéquation les règlements techniques avec les principes politiques affichés :

*Sans objet.*

3- Attendu que le PLU a fortement réduit les zones pavillonnaires existantes et n'en a pratiquement pas créé de nouvelles (1AUP Chaudanne 2ha, 1AUP Point du Jour 2 ha) malgré le très vaste territoire communal de Besançon, considérez vous qu'une offre pavillonnaire suffisante doit être aujourd'hui la fonction urbanistique principale des communes périphériques, et que cette forme d'habitat doit être implicitement découragée à Besançon par réduction de l'offre? Faut-il suivre la voie du malthusianisme foncier qui réserverait alors aux plus riches l'habitat pavillonnaire, et ferait perdre à notre agglomération une part essentielle de son attractivité ?

*Cette affirmation est infondée.*

*Par rapport au POS, le PLU a au contraire augmenté les possibilités d'habitat pavillonnaire. En effet, outre les zones qui lui sont affectées et qui restent importantes, il est également possible de construire de l'individuel dans les zones à habitat mixte ou diversifié. Ce qui augmente considérablement le potentiel pour la seule ville de Besançon.*

*Le Maire estime en effet qu'il faut construire des maisons individuelles tout en ne gâchant pas le foncier. La municipalité a le souci de préserver l'avenir en ménageant un potentiel foncier à Besançon, justement afin que les ménages ne soient pas contraints de partir à 30 ou 40 km de Besançon. Certaines communes de la périphérie n'ont d'ailleurs plus de foncier pour des activités ou des équipements car il a été consommé essentiellement par de l'habitat individuel.*

*Par ailleurs, il est irresponsable de laisser croire, localement ou au niveau national, que tous les français aspirent, et surtout ont les moyens, de vivre en maison individuelle. C'est pourquoi, nous sommes responsables en assurant un mixité de l'habitat : individuel, semi individuel et petit collectif.*

4.- La première couronne historiquement liée à l'industrialisation représente à peu près la moitié de l'espace citadin et c'est d'abord pour ces espaces que le concept de renouvellement urbain prend sa signification à Besançon. Quelle

est votre position vis-à-vis de l'évolution souhaitable de ces espaces ? Est-il aujourd'hui possible d'imaginer une qualité d'ambiance urbaine attractive pour les acquéreurs, loin des commerces de proximité dont chacun reconnaît qu'il faut favoriser le regroupement dans les "coeurs de quartier" ?

*La Ville a déjà engagé la mobilisation des friches industrielles (Rhodia ...), ferroviaires (Viotte ..) et militaires (Vauban, Brulard notamment). Ce foncier sera affecté à une urbanisation très diversifiée avec de l'habitat diversifié, des activités créatrices d'emploi, des services, des équipements publics et privés. Les commerces de proximité seront intégrés dans le tissu urbain. Etant des éco-quartiers, ils seront desservis par les transports en commun.*

5.- *La Ville de Besançon souhaite favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Or on ne trouve nulle part dans les 1000 pages du PLU ce qu'est cet habitat "intermédiaire", si ce n'est pour dire qu'il est caractérisé par des accès individuels. Ce type d'habitat paraît effectivement intéressant pour constituer une alternative à une périurbanisation trop lointaine. Ne pensez vous pas qu'en raison de son caractère systématique et généralisé à travers les règlements de zone, cette offre sera beaucoup plus importante que la demande des acquéreurs à Besançon ?*

*La Ville a déjà favorisé cette forme d'habitat dans des quartiers où personne ne conteste la qualité de vie (par exemple Tilleroyes ...). En réponse à votre question, le PLU est un document d'urbanisme, pas un guide de la construction. Pour le reste, vous reporter à la réponse à la question 3.*

6.- *Le lien habitat / emploi intégrant la problématique « transport collectif » ne semble pas avoir été présent dans le choix des nouveaux espaces réservés à l'extension de l'habitat. Que proposez vous pour mettre en adéquation emploi et logement ?*

*Nous contestons formellement cette affirmation. La preuve : la zone d'habitat aux Hauts de Chazal réalisée dans le cadre de Témis Santé, les Vaites, les Planches près des zones d'emplois de Palente et de Chalezeule, Montboucons près des Portes de Vesoul, de Temis Microtechniques ... S'agissant des transports, le Tramway ne passera t'il pas aux Vaites, aux Hauts de Chazal ?*

7.- Etes-vous d'accord pour inscrire, dans le PLU, le droit au maintien de la vue ,du soleil, de la lumière à chaque habitant, en évitant que d'autres constructions ne les condamnent aggravant ainsi la consommation d'énergie ?

*Les logements économes sont ceux qui utilisent les techniques et les matériaux les plus adaptés. Jean-Louis FOUSSERET veillera à un bon compromis entre la réponse aux besoins en logements et la qualité de la vie. Tout sera mis en œuvre pour favoriser les économies d'énergie .L'environnement sera d'ailleurs l'un des enjeux des éco-quartiers.*

8.- Etes-vous d'accord pour limiter le cumul des responsabilités électives des mêmes personnes dans les différentes collectivités locales ?

*Cette question, comme les 2 suivantes, est certes très intéressante mais elle n'apparaît pas avoir de lien direct avec le cadre de vie des bisontins. Cependant, vous connaissez l'avis de Jean-Louis FOUSSERET, refus du cumul des mandats, de député-maire entre autre. Il préfère être un bon maire-Président du Grand Besançon.*

9.- Que comptez vous faire pour consolider la structure agglomération CAGB, lui donner une certaine indépendance, pour diminuer l'emprise bisontine et pour permettre de mieux associer les communes périphériques ?  
Commentaire éventuel :

10.- Le maire de Besançon est ipso facto président de la CAGB, est ce irréversible ? Commentaire éventuel :

11.- Etes-vous prêt à publier les demandes de permis de construire et les réponses apportées sur le site internet de la ville ?

*Il est possible de consulter tous les permis de construire accordés en Mairie. Ils sont tous affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, rue Mégevand. Il est interdit de rendre publiques les demandes.*

12.- Que comptez vous faire pour donner un élan, un fonctionnement démocratique, indépendant de la tutelle municipale, un rôle de partenaire de la ville aux conseils de quartier ?

*La mention relative à « la tutelle municipale» révèle un manque d'objectivité. Précisons néanmoins que les Conseils de quartiers constituent le cadre de réflexion et de propositions de la part des habitants dans tous les domaines de compétence de la Ville. Certains conseils de quartiers fonctionnent très bien, à la satisfaction générale, car les habitants y participent activement avec*

*un état d'esprit d'ouverture, en émettant des critiques constructives et des propositions d'intérêt général.*

13.- Le nombre et la délimitation des « supra quartiers » sont ils bien adaptés à la représentation souhaitée par les habitants et à une animation des quartiers ?

*Nous ne comprenons pas cette question.*

13.- Etes-vous d'accord pour que les associations concernées par le cadre de vie soient associées systématiquement, en fonction de leur objet, aux réflexions des Conseils de quartier ?

*Oui*

*Les associations se verront offrir des possibilités de participer activement aux réflexions des conseils de quartier.*

15.- Etes-vous favorable à l'adoption d'une charte des piétons et de règles pour l'égalisation des chances s'inspirant de la Charte européenne adoptée par le Parlement européen en 1988 ?

*Jean-Louis FOUSSERET a déjà mis en place une charte de partage de la voie publique entre les différents usagers (bus, voiture, cycles).*

*Il mettra en place un plan de communication et de sensibilisation afin de préserver la sécurité des piétons car il s'agit essentiellement d'un problème de comportement.*

*En outre, nous renforcerons des aménagements protégeant physiquement les piétons.*

16.- Etes-vous favorable à la mise en place d'un « Monsieur piéton » à l'instar de « Monsieur vélo » ?

*Un élu aura en charge cette responsabilité.*

## Questions particulières au contexte de déplacements urbains

1.- Pourquoi ne pas avoir poursuivi les études de la rocade nord-est dans la continuité de ce qui a été fait par l'Etat (DDE) ?

*Jean-Louis FOUSSERET a toujours considéré que la poursuite de la voie de contournement entre Valentin et Thise, constitue un enjeu primordial pour l'attractivité de la Ville et la structuration de l'agglomération.*

*La convention du 11 juillet 2000, entre le District du Grand Besançon et le Préfet prévoyant la participation du District au financement de l'étude de faisabilité de la rocade Nord-Est, dont « **la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat** ».*

*La dite étude a bien été réalisée et a conclu à la nécessité de réaliser la LNE. Dans le même temps, en 2004, l'Etat se désengageait des routes nationales et refusait de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage en vue de la **Déclaration d'Utilité Publique de la LNE.***

*Ceux qui reprochent aux collectivités territoriales de ne pas réaliser une voie dont l'Etat a engagé puis abandonné le processus, feignent d'ignorer que celui-ci, faute de crédits, impose aux collectivités territoriales, de nouvelles participations financières très importantes sur la voie des Mercureaux, sur la LGV et se désengage des Transports en Site Propre ...*

*Depuis février 2005, en tant que Président de la CAGB, Jean-Louis FOUSSERET n'a cessé d'alerter l'Etat sur la nécessité de réaliser la voie. Il prendra de nouvelles initiatives, notamment auprès de l'Etat et des autres collectivités afin qu'un maître d'ouvrage entreprenne enfin la réalisation de cette voie.*

2.- Est-il à votre avis possible de définir un zonage progressif limitant l'intrusion de l'automobile dans la ville?

*L'usage de la voiture particulière en ville doit être limité partout aux seuls besoins nécessaires, c'est pourquoi la Ville puis le Grand Besançon ont mis en place un réseau de transports en commun, un des plus performant de France. Ce réseau sera d'ailleurs complété par le tramway.*

*Hormis les zones piétonnes, pas de zonage particulier.*

3.- Etes vous favorable à une taxation des véhicules selon leur degré de pollution et leur intrusion dans ce zonage progressif ?

*Nous sommes favorables à ce tous les moyens soient utilisés pour conduire les automobilistes à polluer le moins possible. La taxation n'est qu'un de ces moyens. Il est parfois préférable et plus juste d'accorder un bonus aux véhicules propres.*

4.- Connaissez vous le Plan de Déplacements Urbains de Besançon (PDU) à échéance 2010-2012.

*Oui*

5.- Pensez vous appliquer les dispositions du Plan de Déplacements Urbains ?

*Oui*

6.7 Pensez vous faire évoluer le PDU pour l'adapter aux problématiques du réchauffement climatique et de la crise énergétique et le traduire dans une révision du PLU ?

*Le PDU et le PLU prennent déjà en compte ces impératifs (transports en commun, tramway ...) et seront adaptés, si nécessaire, aux exigences de la préservation de la planète.*

7.- Quelques parcs relais ont été réalisés, mais quand seront réalisés ceux qui sont prévus dans le PDU ?

*Les parcs relais de Micropolis et de Temis sont actuellement en service. En 2008, le Grand Besançon entreprendra la 2<sup>ème</sup> phase de Temis et la réalisation du parc Campus.*

*Un parc relais est prévu à l'Est de l'agglomération. Le site précis sera arrêté dans le cadre du projet de tramway.*

8.- Quand seront créés les parcs de stationnement en première couronne prévus au PDU?

*Des parcs relais en périphérie de Besançon seront réalisés en lien avec les haltes ferroviaires.*

9.- Les réalisations recevant du public, palais des sports, stade Léo Lagrange, FRAC, SMAC sont elles ou seront-elles « labellisées » PDU ?

*C'est dans l'esprit que le « label PDU » est en vigueur à Besançon. En effet, les nouveaux équipements sont conçus en tenant compte des transports en commun. S'agissant des grands équipements existants, des aménagements sont réalisés afin de les desservir (Tramway à la gare, site propre près du Stade ...). Une formalisation est envisageable dans le cadre du PDU.*

## **II. Questions particulières au quartier des Chaprais :**

1.- Etes-vous prêt, dès votre élection, à, réexaminer les règles du PLU pour le quartier des Chaprais et ce, en concertation avec la population concernée et ses associations, en vue d'une révision de ce PLU ?

*Il n'y a pas lieu de procéder à une révision du PLU actuellement.*

*Le PLU est un document vivant qui évoluera, en concertation avec les habitants et avec pour souci, l'intérêt général.*

2.- Pensez-vous qu'il convienne d'adopter des mesures concrètes, en accord avec les intéressés, afin de conforter le commerce, l'artisanat et les services aux Chaprais ?

*Jean-Louis FOUSSERET, comme il l'a toujours fait, confortera et accompagnera le dynamisme commercial des Chaprais en étroite concertation avec tous les commerçants.*

*Exemples de mesures concrètes :*

- stationnement minute gratuit : *C'est fait avec la création récente de 4 emplacements « livraison » avec 3 ou 4 places chacun. L'arrêt très provisoire y est permis mais pas le stationnement.*

- classement du supermarché Casino en zone d'activités commerciales : *non car ce classement n'apporterait rien au commerce local, ni à Casino. Son classement actuel au PLU permet de maîtriser une éventuelle évolution. Un classement en zone activité y autoriserait des industries sans possibilité de s'y opposer.*

- aménagement de la place de la Liberté : *oui*

*Jean-Louis FOUSSERET et son équipe élaboreront et réaliseront le réaménagement de la place au cours du prochain mandat, dans le cadre d'une réflexion générale sur l'ensemble urbain comprenant également la Place Flore.*

- ravalement des façades des rues commerçantes avec subventions municipales : *Oui*

*Une réflexion a déjà été entreprise pour l'extension de la politique de ravalement des façades Au cours du prochain mandat, des secteurs prioritaires seront identifiés et des aides mises en place. La rue de Belfort pourrait être concernée.*

3.- Allez-vous informer et associer les habitants riverains concernés et leurs associations au devenir des entrepôts POMONA ?

*Le PLU a classé ce site en zone ferroviaire donc inconstructible en l'état. RFF est ainsi contraint d'associer la Ville à tout projet. Les habitants seront évidemment informés et associés à tout projet.*

4.- Pensez-vous que l'installation de mesures de protection contre la pollution s'impose à la SNCF, aux abords de son entrepôt et le long des voies qui traversent les Chaprais ?

*Ce domaine de la SNCF relève de l'Etat. Néanmoins, comme elle l'a annoncé, la Ville fera procéder à de nouvelles mesures et enregistrements étayant une démarche auprès de M. le Préfet et de la SNCF en vue de résoudre les nuisances.*

5.- Allez-vous informer et associer les habitants concernés et leurs associations à l'étude du tracé d'une nouvelle voie reliant la rue de Vesoul à la rue de Belfort et à la définition et la mise en œuvre de mesures concrètes de protection afin de limiter les nuisances ?

*Oui, dans le cadre du Conseil de quartier, le moment venu.*

6.- Etes-vous favorable, après consultation des habitants et de leurs associations, à l'élaboration d'un plan de réfection des chaussées et trottoirs du quartier, ce plan comportant un état des lieux et un calendrier prévisionnel des travaux éventuels nécessaires ?

*Oui dans le cadre du Conseil de quartier*

### **Questions particulières au quartier de la rue du Dr MOURAS :**

Les riverains de la rue du docteur Mouras ont été avertis par voie de presse qu'un droit de préemption avait été accordé par la municipalité au Syndicat Mixte de Micropolis ;

1 / Pourquoi les riverains concernés n'ont pas été directement informés du droit de préemption de leurs habitations ?

*Comme en d'autres secteurs bisontins, le droit de préemption urbain sur ce secteur a été établi dans le cadre général de l'élaboration du PLU.*

*Compte tenu de leur grand nombre, tous les propriétaires de Besançon ne pouvaient pas être informés individuellement des modifications du Plan d'occupation des sols.*

*S'agissant de la rue du Docteur MOURAS, la Ville a organisé une réunion fin 2007 avec tous les propriétaires concernés.*

*Ils ont été informés qu'ils ne sont pas expropriés et que le Syndicat acquiert des maisons, au prix du marché arrêté par l'administration des domaines, lorsqu'elles celles-ci sont librement mises en vente, et uniquement dans ce cas là.*

*Précisons que les 2 maisons déjà acquises l'ont été suite à la mise en vente, volontaire, des propriétaires. Ces derniers se sont déclarés satisfaits des conditions de l'acquisition.*

2 / Quels sont précisément les projets du Syndicat Mixte de Micropolis pour que la municipalité leur accorde ce droit de préemption ?

*Le droit de préemption a été établi en vue d'un éventuel développement de Micropolis. Aucun projet n'est actuellement arrêté.*

3 / Si vous êtes élus, pensez vous maintenir ce droit de préemption ?

*Oui.*

4 / Comment pensez vous informer les riverains qu'un droit de préemption touche leurs habitations ?

*Une carte du droit de préemption urbain existe dans le PLU. Elle est donc consultable puisque ce document est public. Il est strictement impossible de prévenir tous les habitants des servitudes d'utilité publique qui peuvent exister sur l'ensemble des parcelles de la ville, tant elles sont nombreuses. Les servitudes existantes sont communiquées lors de toute acquisition foncière et les nouvelles servitudes créées hors élaboration du PLU devront effectivement faire l'objet d'une information individuelle.*

## **Questions particulières au quartier des Montboucons :**

Le POS avait créé quelques petites zones harmonieuses d'habitat pavillonnaire sur le vaste territoire communal de Besançon.

Pourtant le PLU a supprimé contre la volonté des habitants (rapport de la Commission d'enquête publique pour le PLU) toutes les anciennes zones pavillonnaires urbaines UDC, ainsi que la moitié de la zone pavillonnaire périurbaine des Montboucons. Il leur est substitué des zones "mixtes" à COS 0,5, ce qui revient à y autoriser ponctuellement une multiplication par 4 de leur densité.

Cette densification paraît possible dans les nouvelles zones à urbaniser (AU) selon un plan d'ensemble respectant certains équilibres. Mais elle revient en revanche à autoriser le développement d'une véritable cacophonie urbanistique à la place de l'harmonie et de l'unité dans les zones pavillonnaires existantes. C'est l'institution d'un véritable libéralisme sauvage de la densification horizontale.

*Non, le PLU n'a pas supprimé toutes les zones pavillonnaires. Certaines zones le sont restées purement, d'autres sont dorénavant mixtes. Il convient en effet d'assurer partout une mixité de l'habitat comprenant logements individuels, individuels groupés et PETITS collectifs.*

*Non la densité n'est pas multipliée par 4. Dans le POS, le coefficient des sols était de 0.2, il est aujourd'hui de 0.5 au maximum. La nouveauté du PLU, c'est que l'emprise au sol est limitée à 35% de la surface, donc 65% n'est pas constructible. Cette règle permet par ailleurs de limiter la densification de ces espaces intermédiaires entre secteurs denses et secteurs périurbains.*

*Enfin, un large territoire des Montboucons est classé en zone Naturelle, auquel il faut ajouter de grands espaces agricoles. Est-ce cela « la cacophonie urbanistique » et « l'institution d'un véritable libéralisme sauvage de la densification horizontale » ? Ces propos sont totalement excessifs.*

Etes vous disposés à modifier le PLU de façon à requalifier en pavillonnaire l'ensemble des zones qui l'étaient selon le POS (UDC ou NB) ?

*Non.*

*Rappelons que les zones NB ont été supprimées par la loi du fait de leurs effets négatifs (mitage, problèmes de desserte ...).*

## **Questions particulières au quartier des Vaïtes :**

1. La Mairie a annoncé un prix de 3.81€/m<sup>2</sup> pour les terrains des Vaïtes. M le Maire a reconnu que ce prix était nettement insuffisant. Quel prix proposerez vous pour les terrains des Vaïtes ?

*Jean-Louis FOUSSERET a maintes fois annoncé et réaffirmé que ce prix de 3,81 € est inacceptable et qu'il sera nettement réévalué à l'issue de l'enquête publique et de la révision du PLU qui valideront le projet urbain. Le prix du m<sup>2</sup> sera arrêté lorsque le projet sera techniquement et financièrement établi, avant l'enquête publique.*

2. Sur quels éléments pouvez-vous prendre une décision ferme sur laquelle vous ne reviendrez pas ?

*Jean-Louis FOUSSERET s'est engagé à faire des Vaïtes un éco-quartier exemplaire, à tous points de vue.*

3. Pouvez-vous vous engager sur une hauteur maximum des bâtiments ?  
Quelle hauteur ?

*La hauteur des bâtiments sera raisonnable et adaptée à l'environnement du quartier. Jean-Louis FOUSSERET et son équipe ne céderont pas à la démagogie de ceux qui promettent partout des bâtiments à deux étages donc de la maison individuelle. Elle sera arrêtée en cours de définition du projet en totale transparence*

*L'ambition pour un quartier de grande qualité en matière de logements, d'équipements ..., ne se définit pas de manière arithmétique.*

4. Quelle densité déciderez-vous pour le quartier des Vaïtes?

*Comme précédemment elle sera raisonnable, adaptée à la qualité de la vie recherchée et responsable. Elle sera le fruit d'un projet partagé.*

*La notion de densité n'a pas de sens, seule, pour parler de qualité de vie.*

5. Vous engagez-vous à une concertation réelle avec l'association de quartier ?

*Oui nous nous engageons, comme nous l'avons fait à ce jour, à poursuivre et à renforcer la concertation avec les associations et tous les habitants, dans le cadre du Conseil de quartier:*

6. Quelle place l'association les Vaïtes aura-t-elle dans la réflexion ?

*L'association des Vaïtes aura toute sa place dans la réflexion.*

7. Quelle place l'association les Vaïtes aura-t-elle dans l'aménagement de notre quartier ? Comment l'associerez-vous éventuellement ?

*La procédure générale (ZAC par exemple) sera arrêtée à l'issue de la définition du projet.*

*L'aménagement et les constructions seront assurés par divers partenaires et opérateurs publics et privés, chacun appliquant ses propres règles.*

8. Si vous êtes élu/réélu changerez-vous quelque chose au PLU ? Quoi ?

*Jean-Louis FOUSSERET confirme ce qu'il a publiquement et souvent affirmé, à savoir que le PLU sera modifié à l'issue de l'enquête publique relative au projet pour tenir compte du projet. Un zonage et un règlement de zone seront inscrits dans le PLU.*

9. Il est prévu de construire un éco quartier aux Vaïtes. D'ores et déjà 2 projets font références au fait que les voitures seront garées à plusieurs centaines de mètres des lieux d'habitations. Nous n'avons pas l'intention de laisser nos épouses rentrer seules à pied, la nuit dans un quartier à l'habitat concentré. L'expérience a montré que des caméras de vidéosurveillance contribuent à apporter plus de calme dans les quartiers, êtes-vous d'accord que les Vaïtes soient équipés d'un tel dispositif ?

*Jean-Louis FOUSSERET confirme le projet d'éco-quartier qu'il a souvent décrit. Celui-ci n'a jamais évoqué la possibilité d'interdire les voitures particulières dans son projet. Le collectif disposerait-il d'informations sur ces « 2 projets » ?*

10. Si non, pourquoi ne voulez-vous pas installer de vidéo, alors que le Préfet est d'accord ?

*Nous sommes à priori opposés à la généralisation de la vidéo.*

11. Quelles mesures prendrez-vous pour maintenir le calme dans notre quartier ?

*La qualité de vie étant assurée dans le futur quartier, les mesures de sécurité seront les mêmes que dans les autres quartiers.*

12. Quand aura-t-on des plans du projet d'aménagement du quartier des Vaïtes?

*Dès que les documents seront prêts, ils seront communiqués.*

13. Les enfants du quartier sont scolarisés en maternelle Grande Section dans des locaux préfabriqués (les bâtiments les plus en hauteur à Vaïtes Sud). Ces bâtiments préfabriqués existent depuis trop longtemps et sont devenus vétustés. Nos enfants et leurs institutrices vivent toute la journée dans des odeurs de moisissures. Que prévoyez-vous pour améliorer ou mettre fin à cette situation ? Et quand ?

*Les équipements scolaires de l'ensemble du quartier et des quartiers bisontins périphériques aux Vaïtes, feront, dans le cadre du projet d'aménagement, l'objet d'une réflexion afin de déterminer et de répondre aux besoins en la matière.*

Le questionnaire complété est à retourner à : Guy Leclerc 36 rue Arago  
Besançon pour toute question : mèl : [quv.leclerc5@wanadoo.fr](mailto:quv.leclerc5@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 81 50 68 70, mob : 06 75 18 54 63